Des hauts cantons à la mer,



La Chasse dans l'Hérault







Concours Saint Hubert : inscrivez-vous!



J. SABATIER

ARMURIER DIPLÔME

DE L'ECOLE DE SAINT- ETIENNE

2 POINTS DE VENTE







BROWNING MK3

BENELLI U828



DISPONIBLES DANS D'AUTRES CALIBRES 7X64, 8x57JRS, 270W, 9.3X62, 30-06 SPG

ALPHA 100 + T5

A PARTIR DE 749 €

POSSIBILITE D'ESSAI GRATUIT EN SITUATION DE CHASSE (SOUS CONDITIONS)











A PARTIR DE 159€

AJUSTABLE A LA TAILLE DE VOTRE CHIEN
GILET DE PROTECTION ANTI PERFORATION



ESSAIS D'ARMES BROWNING EN MAGASIN SELON LE BROWNING TOUR

SE RENSEIGNER PAR TELEPHONE





LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
TÉI.: 04 67 42 41 55
Fax: 04 67 42 66 17

E-mail: contact@fdc34.com (Association loi 1901)

Représentant l'Association et Directeur de la Publication : Jean-Pierre GAILLARD

Reportages:

Fabrice Claude, Jean-Louis Devillers

Publicité :

Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression:

Impact imprimerie 483 ZAC des Vautes 34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire: 0719G85520

ISSN : 0997-685 X Dépôt légal à parution

Avec ce numéro :

- un catalogue Armurerie Paci
- le Petit Livre Vert 2015

Reproduction des photos et des textes interdite





L'assemblée générale de la fédération qui s'est déroulée au début du mois d'avril à Saint-Brès a été de très bonne tenue. Elle a été largement suivie par les responsables d'associations, par nos partenaires et par le microcosme politique. Elle nous a permis de faire le point sur la saison écoulée et de définir nos perspectives. De larges extraits sont publiés dans les pages qui suivent.

Au chapitre des nouveautés, vous allez découvrir avec votre devis de validation du permis de chasser pour la prochaine saison une "Fiche Bilan". Elle remplace le Carnet de Prélèvement Universel. Il convient de nous la retourner avec votre demande de validation, dûment complétée par vos prélèvements de la saison écoulée. A l'intérieur de ce magazine, vous trouverez toutes les explications nécessaires pour la remplir correctement.

Dans l'actualité, la réforme territoriale avec la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées nous occupe très largement dans la mesure où nos instances cynégétiques vont devoir s'adapter à cette nouvelle configuration administrative.

En tant que Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon j'ai, avec mon homologue de Midi-Pyrénées Serge Casteran, organisé dernièrement dans l'Ariège une première réunion des Présidents des 13 fédérations départementales concernées, afin d'évoquer l'évolution de nos structures fédérales régionales. Un Congrès Extraordinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs sera consacré à cette question à l'automne prochain.

La bonne nouvelle, c'est que si la fusion de la fédération régionale du Languedoc-Roussillon avec celle de Midi-Pyrénées était entérinée par cette Assemblée Générale de la FNC, le siège social de cette nouvelle entité cynégétique régionale sera à Montpellier dans la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche qui sera inaugurée avant la fin de l'année.

Votre Président Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

ï	Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs
Ĺ	de l'Hérault : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ mandat
i	Nom : Prénom :
ŗ	Adresse:
ì.	Au16356

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

Code postal:.......Ville:......Signature



Le Congrès de la Fédération à Saint-Brès

La présence de nombreux partenaires (agriculteurs, randonneurs, pêcheurs), du microcosme politique (deux sénateurs, une députée, quatre conseillers départementaux, un conseiller régional, plusieurs maires dont celui de Montpellier) et des médias (presse écrite, télévision), a projeté la chasse départementale dans une nouvelle dimension. A la grande satisfaction du Président fédéral et de son Conseil d'administration qui ont obtenu un large consensus.



Il faut remonter loin pour trouver trace d'une assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault dans la communauté urbaine de Montpellier. C'était en 1978 à Castries. De mémoire, nous avions assisté à des débats houleux, sur fond de divergence entre certains présidents de sociétés de chasse qui demandaient un peu plus de considération en faveur du lapin de garenne, et un président fédéral qui était passé maître dans l'art de faire la sourde oreille.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Le District de Montpellier, qui ne regroupait à l'époque que 12 communes, a élargi son périmètre à 31 communes périurbaines dont celle de Saint-Brès, la plus à l'Est, et a acquis récemment avec ses 430000 habitants le statut de Métropole.

La "Grand Messe" de la chasse départementale

La chasse aussi a bien changé. Finies les querelles internes qui naguère éclataient au grand jour en Assemblée Générale et défrayaient la chronique le lendemain dans la presse. A la présidence de la fédération depuis 12 ans, Jean-Pierre Gaillard est passé maître dans l'art du dialogue et de la recherche du consensus ; que ce soit avec les partenaires du monde de la chasse, avec les présidents de sociétés et avec les chasseurs eux-mêmes. De telle manière que les problèmes trouvent toujours des solutions en amont du congrès, lors des réunions de secteurs qui sont organisées par la Fédération et auxquelles assiste systématiquement le président fédéral. Si bien que l'Assemblée Générale n'est autre qu'une "grand messe" annuelle de la chasse départementale.

Moins de chasseurs. mais mieux formés

Le profil du chasseur aussi a changé. Si le nombre de porteurs de permis a chuté durant ces quatre dernières décennies, force est de constater que le chasseur d'aujourd'hui est mieux formé que celui des années 70. Il est surtout beaucoup plus sensibilisé à la gestion des espaces et des espèces et à la pratique d'une chasse "raisonnée", principe selon lequel on ne peut prélever que les intérêts d'un capital, fusse de gibier.

N'en déplaise aux "ayatollahs de la chlorophylle", le chasseur d'aujourd'hui n'est pas celui qui tue à tort et

à travers, comme voudraient bien le faire croire, en le caricaturant à l'excès, ces "environnementalistes" qui ne prônent ni plus ni moins que l'abolition de la chasse.

La chasse, enjeu politique et de société

Cette évolution d'une chasse responsable et raisonnée se traduit chaque année au printemps par les travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération, dont la qualité et le sérieux sont de nature à capter l'intérêt de nombreux partenaires, au premier rang desquels les agriculteurs représentés par Jérôme Despey Président de la Chambre d'Agriculture ; l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage représenté par Louis-Gérard Martin d'Escrienne Délégué interrégional adjoint Auvergne/ Languedoc-Roussillon, les pêcheurs représentés par Gilles Grégoire Président fédéral de l'Hérault, et les randonneurs avec Michel Bessière, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui fut honoré de la médaille de bronze de la Fédération.

A Saint-Brès, on notait aussi la présence de nombreux politiques parmi lesquels Philippe Saurel Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Robert Navarro et Jean-Pierre Grand Sénateurs de l'Hérault, Fanny Dombre-Coste Députée de la circonscription, Christophe Morgo Conseiller Départemental représentant le nouveau Président du Conseil Départemental Kléber Mesquida, Yvon Pellet, Vincent Gaudy et Philippe Vidal Conseillers Départementaux, et Ferdinand Jaoul Conseiller Régional délégué "Chasse-Pêche" représentant le Président de Région Damien Alary.

De mémoire, jamais congrès fédéral n'avait été autant couru par le microcosme politique. La présence d'un tel aréopage d'élus ne fleurait pourtant pas une quelconque odeur de campagne électorale. Elle tenait tout simplement à la considération et à l'attachement que chacun d'eux porte au monde de la chasse. Ce que n'a pas manqué de souligner le Président Gaillard en préambule de ce congrès. Enfin l'Administration Préfectorale était représentée par Florence Barthélémy Chef du Service Agriculture et Forêt à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

L'accueil du maire en préambule

En ouverture des travaux, l'accueil du maire de Saint-Brès Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole Laurent Jaoul fut chaleureux. Outre les personnalités à la tribune, il adressa un salut républicain aux maires de Prades-le-Lez et de Saint-Gély-du-Fesc, Jean-Marc Lussert et Michèle Lernout, qui étaient assis au premier rang.

Il fit ensuite un bref historique cynégétique de sa commune dans laquelle il chasse depuis 30 ans. Ce territoire périurbain s'est réduit comme une peau de chagrin,

mais manifestement le petit gibier a su s'adapter à cette urbanisation galopante puisque 25 lièvres ont encore été prélevés la saison dernière, ce qui fait une movenne d'un capucin par chasseur. Auxquels il faut ajouter quelques perdreaux et pas mal de lapins.

S'adressant ensuite au président de la Fédération : « C'est grâce à toi, cher Jean-Pierre, aux actions de la fédération, à sa communication, que la chasse est connue et reconnue. Dans le cadre de mon mandat d'élu à la Métropole de Montpellier, le Président Philippe Saurel m'a confié la vice-présidence aux relations avec les fédérations départementales de chasse et de pêche. Je tenais à saluer les travaux que nous faisons ensemble dans la représentation ou du moins dans la définition et dans la défense de nos territoires dans les structures officielles. Ce sont l'ensemble de ces éléments qui font la force de votre activité, qui font que la fédération est une institution reconnue à l'échelle locale, intercommunale, départementale, régionale et nationale. Et de ce point de vue là, cher Jean-Pierre, tu peux compter sur moi, sur mon aide et sur mon soutien sans faille ».

Rapport moral: en vidéo, c'est top!

Après ces quelques mots de soutien de l'édile local, il convenait d'aborder la partie statutaire de cette Assemblée Générale, avec tout d'abord le rapport moral du Président. Jadis longue et fastidieuse, cette rétrospective de l'année écoulée fait l'objet depuis maintenant quelques années d'une présentation vidéo projetée sur grand écran qui ne présente que des avantages. La présentation est claire, concise et agrémentée de paysages et de scènes de chasse du meilleur effet. «On a un peu l'impression qu'on prolonge la saison » murmure un congressiste placé au premier rang.



GRAND ANGLE



Plus de 400 responsables de la chasse héraultaise avaient fait le déplacement à Saint-Brès pour ce congrès 2015 qui fut celui du consensus total puisque tous les rapports et toutes les décisions ont été adoptés à l'unanimité.

Ce que l'on a retenu d'essentiel, c'est que depuis le 21 octobre 2014, les fédérations de chasseurs sont agréées au titre de l'Environnement. « Elles vont donc jouer un rôle essentiel dans ce domaine; ce qui, dans le contexte actuel, place les chasseurs au rang de "protecteurs de la Nature"» s'est réjoui le président fédéral.

Dans la foulée, Jean-Pierre Gaillard a passé en revue la situation des différentes espèces gibier dans le département.

Le lapin: les quelques communes du biterrois qui étaient classées "rouges" en 2013 sont passées à "l'orange" en 2014, donc à une situation moins préoccupante en terme de dégâts. Par contre, au sud de Montpellier, 6 communes, dont l'épicentre se situe entre Villeneuveles-Maguelone et Cournonterral sont toujours classées "rouge". Donc prolongations, reprises, etc. pour tenter de revenir à une situation moins conflictuelle avec les agriculteurs. Dans ce secteur, 8 communes sont encore classées "orange".

La perdrix rouge : On sait cette espèce en situation délicate, eu égard à plusieurs années successives de mauvaises reproductions. La récolte d'ailes qui permet de différencier les oiseaux lâchés des oiseaux sauvages et de déterminer l'âge ratio se poursuit. La phase de comptage au magnétophone est en cours pour la deuxième année consécutive et des consignes seront données aux sociétés de chasse avant l'ouverture. Mais contre

toute attente, il faudra vraisemblablement observer une grande sagesse dans les prélèvements.

Le faisan: son implantation sur le GIC des Capitelles est modélisée, de telle sorte qu'il doit servir d'exemple pour ceux qui veulent l'étendre à leur territoire de chasse.

Le lièvre : il se porte relativement bien, en dépit de la strongylose qui affecte certains individus et qui garde sa part de mystère quant à sa propagation.



Louis-Gérard Martin d'Escrienne, Délégué interrégional adjoint de l'ONCFS a abordé l'aspect sécurité en reconnaissant que «convivialité et passion ne rimait pas toujours avec raison!»

Les espèces classées nuisibles: elles vont être reconsidérées en juillet 2015 par un nouveau classement triennal et nous espérons que la belette et le putois réintégreront cette liste.



Olivier Bougette, Trésorier de l'Association des louvetiers a présenté l'activité de ce corps de fonctionnaires bénévoles chargé par le Préfet de réguler les animaux nuisibles.

Le gibier d'eau : les baux sur le maritime ont été reconduits sans encombre et au même tarif jusqu'en 2023, pour les 5 Associations de Chasse Maritime du département. Un programme scientifique sur les notions de "perturbation" et de "dérangement" vient de débuter pour une période de 3 ans, avec le soutien financier de la Région. Il devrait permettre de pérenniser les pratiques de la chasse du gibier d'eau.

Les 7 hectares acquis par la fédération sur l'étang de Capestang permettent désormais de former les jeunes chasseurs et de mettre gratuitement à leur disposition des postes de chasse.

Les migrateurs terrestres : avec un PMA de 3 oiseaux par jour, 6 par semaine et 30 par saison, la bécasse fait l'objet de toutes les attentions. Mais la saison a été disparate, idem pour les palombes et surtout pour les grives qui daignent de moins en moins nous rendre visite dans le Midi de la France.

Une nouveauté pour clore ce chapitre sur le petit gibier, la mise en service pour la saison prochaine d'une "fiche bilan" qui fait l'objet d'explications détaillées dans les pages qui suivent.

Le sanglier : Les prélèvements sont stabilisés depuis 2 saisons autour de 19000 animaux dont 438 en tir d'affût. La facture des dégâts s'établit autour de 330000 euros dont, fait nouveau, 140000 euros sur bourgeons. Dans 58 sociétés, les dégâts sont jugés trop importants et 8 communes sont en "rouge" dans le nord-Montpellier et le Lodévois-Larzac.

Pourtant, en matière de prévention, la fédération multiplie les aides. En deux ans, elle a investi 180000 euros et l'année dernière, 650 agriculteurs ont été aidés.

Mouflon, chevreuil, cerf: les plans de chasse sont stabilisés à 600 mouflons, 3000 chevreuils et 175 cerfs.

Les formations : les présidents de sociétés vont recevoir prochainement un catalogue qui va leur permettre d'inscrire les chasseurs volontaires, lesquels pourront faire leur choix.

Depuis 2003, l'école de chasse du Soulié tourne à plein régime. 2500 chasseurs y ont été formés, 169 en 2014 (dont 47 sur la chasse à l'approche et 10 sur la recherche au sang). Avec en complément les formations "sécurité" dispensées par le GORED qui évalue les dianes "in situ".

Forte de 92 membres, l'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault dispense également une formation spécifique à ses adhérents, tout comme l'Association des Piégeurs Agréés de l'Hérault.

Le permis de chasser : La nouvelle formule de l'examen, que nous avons présenté dans un précédent numéro, et qui regroupe la théorie et la pratique sur une seule journée, suscite un regain d'intérêt de la part des jeunes. 330 réussites ont été enregistrées en 2014, dont 22 en formation spécifique à l'arc.



Gilles Grégoire, Président de la Fédération de Pêche : «La Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche aura vocation à intensifier le partenariat entre chasseurs et pêcheurs».

Les effectifs: l'arrivée de nouveaux chasseurs ne compense pas les départs. La balance du nombre de porteurs de permis est chaque année déficitaire : 800 en moins il y a 2 ans, 639 la saison dernière, l'effectif est aujourd'hui de 20821 chasseurs dans le département dont 12800 s'acquittent du timbre "sanglier". Pour le Président fédéral le constat est clair : « Nous perdons beaucoup plus de chasseurs de petit gibier que de chasseurs de grand gibier!» Heureusement, serait-on tenté de dire, car les recettes

GRAND ANGLE

du timbre sanglier permettent à la fédération de faire face à la facture annuelle des dégâts aux cultures.



Après 12 ans à la présidence de la Fédération, Jean-Pierre Gaillard est passé maître dans l'art du dialogue et dans la recherche du consensus.

Les associations spécialisées : c'est une vraie bonne idée que la création de deux nouvelles associations qui portent à 13 le nombre d'associations spécialisées dans le département. Sous l'impulsion de l'administratrice fédérale Régine Mathieu "La Chasse au Féminin" a récemment été portée sur les fonds baptismaux, tout comme "Les Jeunes Chasseurs de l'Hérault". A travers ces deux nouvelles associations, il s'agit de fédérer un maximum de chasseresses (elles sont 180 dans le département) et de jeunes porteurs de permis (3000 chasseurs ont moins de 35 ans).

Les subventions fédérales : un nouveau catalogue a été élaboré. Globalement, l'enveloppe de subventions (300000 euros) aux sociétés de chasse est maintenue.

Les baux domaniaux : ils seront renouvelés de gré à gré en 2016. En concertation avec l'Office National des Forêts, la fédération s'y prépare pour éviter d'une part de trop fortes augmentations et d'autre part des surenchères en adjudication publique qui bouteraient hors de ces territoires les chasseurs locaux au profit d'étrangers fortunés. Au niveau où en sont les discussions avec l'ONF, il semblerait que les baux seraient indexés sur le taux d'inflation annuel (qui est très faible actuellement) et seraient signés pour une durée de 12 ans au lieu de 6 ans auparavant; donc jusqu'en 2028.

La communication : Le site internet www.fdc34.com est de plus en plus visité et utilisé par les sociétés de chasse et les chasseurs eux-mêmes. La revue fédérale, récemment relookée, est attendue chaque trimestre avec impatience par les chasseurs dans leurs boîtes aux lettres. Dernièrement, la Fédération a édité un numéro "collector" qui retrace les principaux évènements cynégétiques de ces 25 dernières années. Quelques exemplaires sont encore disponibles au siège de Saint-Jean-de-Védas. Enfin les fêtes de la chasse sont devenues des rendez-vous annuels incontournables et attirent de plus en plus de non chasseurs, ce qui est de bon augure.

La Maison Régionale Chasse-Pêche: entièrement financée par la Région à hauteur de 1,75 million d'euros, cette maison dont nous venons de poser la première pierre, sera inaugurée avant la fin de l'année. « Cette vitrine du monde rural en milieu urbain donnera incontestablement plus de lisibilité à nos actions en faveur de l'environnement », a conclu le président Gaillard.



Florence Barthélémy Chef du Service Agriculture et Forêt à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, a clôturé cette assemblée générale 2015 en soulignant les rapports excellents entre la fédération des chasseurs et l'Administration préfectorale.

EN COURS : DEUX ÉTUDES MAJEURES

Deux études sont en cours avec le soutien financier de la Région :

- Médi-sanglier: il s'agit d'un projet d'actions techniques départementales de gestion et de médiation environnementale sur le sanglier en Languedoc-Roussillon qui viendra compléter le Plan National de Maîtrise du Sanglier initié par la Fédération Nationale des Chasseurs.
- ▶ Aviper : un travail de clarification des notions de "perturbation" et de "dérangement" sur les zones humides afin de pérenniser la pratique de la chasse du gibier d'eau.

LE RAPPORT FINANCIER

Présenté par le trésorier Guy Roudier et validé par le commissaire aux comptes, ce rapport a mis en évidence une baisse des recettes, consécutive à la diminution du nombre de chasseurs. Cette situation a conduit nécessairement la fédération à proposer une augmentation de 2 euros du prix du timbre fédéral pour la prochaine campagne de chasse, le prix du timbre sanglier restant stable.



Les tarifs validés pour la prochaine saison

▶ Timbre fédéral : 74 euros

▶ Timbre temporaire 9 jours : 37 euros

Timbre temporaire 3 jours: 19 euros

Vignette sanglier : 28 euros

▶ Vignette temporaire sanglier 9 jours : 14 euros

▶ Vignette temporaire sanglier 3 jours : 7 euros

Adhésion territoriale : 74 euros

▶ Participation des territoires : 0 %

La participation financière aux plans de chasse

Cerf élaphe : 80 euros

Cerf élaphe de substitution : 160 euros

Daim: 37 euros

▶ Mouflon: 30 euros Chevreuil: 15 euros



L'assemblée a validé à l'unanimité la stabilité de toutes les cotisations et l'augmentation de 2 euros du timbre fédéral.

JÉRÔME DESPEY, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Entre nos deux structures, nous avons opéré un rapprochement pour parvenir à une meilleure maîtrise des dégâts de grand gibier. Nous avons eu certes des désaccords, mais nous les avons toujours surpassés

pour trouver ensemble des solutions. Nos relations sont donc essentielles pour assurer un juste partage du territoire, entre maintien de l'activité cynégétique et développement économique agricole. Je ne peux que me réjouir de cette situation.

Une Assemblée générale est toujours le moment des bilans et des perspectives. Depuis 3 ans, deux mécanismes ont été mis en place avec les battues à partir du 1er juin, c'est important de maintenir cette mesure et le tir d'affût et de protection des cultures demandé par les agriculteurs. Il faut persévérer dans ces deux directions.



Assemblée Générale 2015 : Ils ont dit...



Philippe Saurel, Président de Montpellier-Méditerranée-Métropole

Je ne suis pas chasseur, mais je suis né dans une famille de chasseurs et je soutiens la chasse qui est un acquis de la Révolution Française. Avant 1789, seuls les nobles avaient le droit de chasse. La Métropole compte environ 3000 chasseurs et je l'ai dit au Président Gaillard que j'ai rencontré, nous sommes résolument engagés pour protéger l'Etang de l'Or qui se meurt d'un trop fort taux de salinité. Le cordon lagunaire est un milieu propice à la biodiversité, à condition que nous trouvions ensemble des solutions pour réduire ce taux de salinité des eaux. Président Gaillard, vous pouvez compter sur moi!

Jean-Pierre Grand, Sénateur de l'Hérault

Depuis que je suis parlementaire, d'abord député et aujourd'hui sénateur, j'ai une certaine complicité avec le monde de la chasse. Notamment avec votre président fédéral, mais aussi avec votre conseiller régional en charge de la chasse. Et je vous avoue que je suis nettement mieux ici, avec les chasseurs, qu'au congrès des maires. Lors de mon élection au Sénat, j'ai tout de suite intégré le "Groupe Chasse". Lequel, je dois le reconnaitre, est un peu moins actif que celui de l'Assemblée Nationale. Mais je suis à la disposition de la Fédération.





Robert Navarro, Sénateur de l'Hérault

Etre à vos côtés n'est pas une obligation, mais un réel plaisir. Aujourd'hui, ma richesse est de siéger chez les non inscrits. Une république a besoin d'élus pour être bien irriguée. L'enjeu pour vous aujourd'hui est de ne pas intégrer l'ONCFS dans la nouvelle Agence de la Biodiversité et je vous comprends. Je vais m'employer à défendre cette revendication majeure et à faire avorter l'interdiction de chasser le dimanche. Car si tous ceux qui travaillent la semaine ne peuvent pas se détendre à la chasse le dimanche, c'est grave!

Fanny Dombre-Coste, Députée de l'Hérault

Je ne suis pas chasseresse, mais çà ne m'empêche pas de m'intéresser à la chasse. Cet art de vivre n'est ni de gauche, ni de droite! Nous avons besoin des fédérations de chasseurs pour dynamiser le poids économique de la chasse, le développement de la filière "venaison", le tourisme vert et l'éducation de nos jeunes, notamment dans l'enseignement agricole. Et je me réjouis de la pose de la première pierre de la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche, fièrement portée par Ferdinand Jaoul, avec lequel j'ai siégé au Conseil Régional.





Christophe Morgo, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Si je suis là, c'est à cause de ceux qui sont venus me chercher en 2001 dans ma vigne pour me présenter au Conseil Général. J'ai accepté et j'ai été élu en mettant au tapis le seul vert qui siégeait dans l'assemblée départementale. J'ai fait ensuite un second mandat et me voici élu pour un troisième mandat avec plus de 60 % des suffrages exprimés. Le Président Mesquida m'a confié une Vice-Présidence qui inclus la chasse et la pêche et j'en suis très honoré. On continue et merci à tous!

Yvon Pellet, conseiller départemental

Nouvellement élu à l'Assemblée Départementale, je ne suis certes pas chasseur, mais très proche de Ferdinand et de Laurent Jaoul qui sont mes voisins et mes amis et auprès desquels je m'imprègne de cet art de vivre qui habite nos villages. Tout comme les bious qui sont ici au centre de nos fêtes votives et qui modèlent l'état d'esprit de notre ruralité de petite Camargue. Oui, il faut laisser le dimanche aux chasseurs en expliquant aux randonneurs et aux coureurs à pied, dont je fais partie, qu'ils ont tous les autres jours de la semaine pour s'adonner à leur passion.

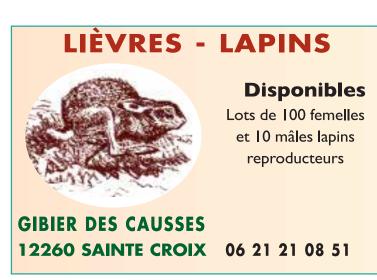




Ferdinand Jaoul, Conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche

La réforme territoriale nous impose un regroupement entre le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Nous passerons donc en 2016 de 5 à 13 départements et nous avons décidé, avec les présidents de Fédérations de chasse et de pêche du Languedoc-Roussillon, d'aller rencontrer ceux de Midi-Pyrénées. D'une part pour leur présenter notre bilan, qui se résume à un partenariat Région/Chasseurs-Pêcheurs d'un montant de 5,3 millions d'euros; mais aussi pour les fédérer autour d'une candidature "Chasse-Pêche" qui constitue un

enjeu politique important pour les 160000 chasseurs et 190000 pêcheurs que compte cette nouvelle région.





Les distinctions honorifiques



La médaille de bronze des Fédérations a été décernée à :

- Anne-Marie CAUSSE, 70 ans, chasse exclusivement le sanglier depuis 32 ans et s'investit dans les actions réalisées par l'association de chasse de Gorniès.
- Marc CAUSSE, 70 ans, Président et fondateur de l'association de chasse de Gorniès depuis 1976, il s'occupe de gérer le petit gibier et d'organiser les battues.
- Robert BARTHES, 74 ans, occupe le poste de trésorier de la société de chasse de Valergues depuis 1991 et s'investit dans toutes les actions réalisées par la société.
- Georges BONNET, 90 ans, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, chasse sur le territoire de la diane du Pic Saint Loup communes St Jean de Cuculles, les Matelles.
- Christian BRUN, 68 ans, a été président de la société de chasse de Villeveyrac pendant 19 ans et depuis 2014 occupe les fonctions de vice-président de l'association. Sous sa présidence, il a permis à la société de chasse de Villeveyrac d'obtenir en 2000 la médaille de bronze des fédérations au titre du concours André Plagniol.
- 😋 André GUILHAUMON, 90 ans, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, chasse sur la commune St Vincent d'Olargues et participe activement à toutes les actions réalisées par la société de chasse.
- 😘 Bertrand GIEULES, 56 ans, a pris son premier permis de chasser à 16 ans, est membre de la société de chasse de Saint Bauzille de Putois depuis 1980, participe aux battues aux sangliers et s'investit sans compter aux actions réalisées par la société.
- cs Claude GUILHOU, 65 ans, occupe le poste de secrétaire et trésorier de la société de chasse de Saint Bauzille de Putois depuis 1997, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, s'investit dans toutes les manifestations proposées par la société.
- Robert LACHAUD, 67 ans, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, occupe la fonction de trésorier de la société de chasse La Caunette depuis 1984, responsable de battue et membre actif de l'association.
- S Jacques MARAVAL, 83 ans, a toujours pris son permis de chasse depuis l'âge de 16 ans, et continue de chasser le petit et grand gibier.
- US Jean-Louis PALLOT, 72 ans, a occupé le poste de secrétaire de la société de Castries en 1985 et depuis 2004 a été élu président de cette association. Il s'investit tout particulièrement au développement de la chasse au petit gibier.

- 😅 Jean VASSAS, 76 ans, a occupé le poste de président de la société de 1976 à 1985, chasse sur la commune de Castries et participe activement à toutes les actions réalisées par la société.
- Vincent RAMONDENC, 78 ans, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, pratique exclusivement la chasse au sanglier sur la commune des Aires depuis 1970 et participe à toutes les actions réalisées par l'ACCA.
- 😋 André TAIRAIRE, 79 ans, a obtenu son agrément de piégeur en 1999 et participe activement aux actions réalisées par la société de chasse de Restinclières.
- CS Pierre ZAPATA, 92 ans, a pris son premier permis de chasse à 16 ans, a obtenu son agrément de piégeur en 1990, chasse le petit gibier sur la commune de Gignac et participe aux battues aux sangliers sur la commune d'Aumelas.

La médaille de bronze des Fédérations a été décernée aux associations spécialisées partenaires :

- Michel BESSIERE, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault. Depuis 2007, la fédération et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ont instauré un partenariat sur le thème du partage du territoire, cette collaboration est d'ailleurs inscrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui fixe les grands objectifs de la fédération jusqu'en 2019. A participé à l'organisation des journées Randonneurs/Chasseurs 2013 et 2015 et à la découverte du brame du cerf pour les non-voyants en 2013.
- us Joël ROUX, Délégué Départemental de l'UNUCR, Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault (ADCGG34). Cette association œuvre pour approfondir les connaissances relatives à la gestion et à la chasse du sanglier dans le but d'améliorer sa gestion. Représente les intérêts cynégétiques à la Commission Départementale de Chasse et de la Faune Sauvage. La fédération et l'ADCGG34 ont signé des partenariats pour les formations grand gibier. A participé à l'organisation des journées Randonneurs/Chasseurs 2013 et 2015 et à la découverte du brame du cerf pour les non-voyants en 2013.

La médaille d'argent des Fédérations a été décernée à :

- René ADMANT, 79 ans, président de l'association communale de chasse agréée de Camplong, avait déjà été reçu en avril 2009 à Villeneuve-les-Béziers la médaille de bronze des fédérations. Le 16 juin 2013, il a organisé le premier rallye pédestre randonneurs/chasseurs sur la commune de Camplong et il organisera le prochain fixé au 28 juin 2015.
- 😋 Louis KALIFA, 65 ans, avait déjà reçu la médaille de bronze des fédérations le 8 mai 1983 à Pinet. Il a commencé sa carrière en 1976 dans le secteur d'Olargues en tant que garde fédéral au sein de la fédération puis garde national de la chasse et de la faune sauvage et, enfin a été intégré dans le corps des agents techniques de l'environnement en 2001. Il terminera sa carrière le 30 avril 2015 en tant qu'inspecteur de l'environnement. Il a toujours eu un excellent relationnel avec les instances fédérales, institutionnelles et de gendarmerie. Louis a été passionné par son métier mais il était chasseur avant d'être garde



Nécrologie

Notre ami chasseur Manuel Martinez du Poujol-sur-Orb nous a quittés le 11 mars dernier à l'âge de 88 ans. Il était la mémoire de notre association. C'était un homme du terroir, fervent défenseur de la nature dont il connaissait tous les secrets. Son sourire, sa gentillesse et sa gaité vont nous manquer.

et restera chasseur après son métier de garde.

Une pensée également à Jean-Louis Scanzi décédé trop tôt à l'âge de 50 ans.

Merci à vous deux pour les bons moments passés ensemble. Les chasseurs de la Diane des Combes

Extrait de l'Arrêté Préfectoral relatif aux dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2015-2016

Ouverture générale : du 13 septembre 2015 au 29 février 2016 inclus

			GIBIER SEDENTAIRE
ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE		CONDIT	CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES APPLICABLES
	Tir à balle obligatoire. heure avant le lever c	. Arc de chasse aut du soleil jusqu'à un	Tir à balle obligatoire. Arc de chasse autorisé. Pour la chasse à l'affût, à l'approche et en battue, les tirs sont autorisés une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil (heure légale au chef-lieu de département).
	1 ^{er} juin 2015	14 août 2015	A Paffit on a Panarocha tone las inne eur autorieation aráfadorala individualla dans la cadra da
	Rappel des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2015-04-04871 du 30 avril 2015	s prévues par l'arrêté 2015-04-04871 du 30 015	profession des dégâts aux cultures aprisons les communes mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2015-04-04871 du 30 avril 2015. En battue tous les jours, sur autorisation préfectorale uniquement sur les communes portées en l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2015-04-04871 du 30 avril 2015. Déclaration préalable en début de période en mairie, à la gendarmerie et auprès de l'ONCFS)
SANGLIER 1°F juin 2015	15 août 2015	12 septembre 2015	A l'affût ou à l'approche uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés sur autorisation préfectorale individuelle dans le cadre de la lutte contre les dégâts aux cultures agricoles sur les communes mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral DDTM34-2015-04-04871 du 30 avril 2015. Bilan du 1 ^{er} juin au 12 septembre 2015 au soir à transmettre à la FDCH. En battue sur l'ensemble des communes du département, uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Après déclaration préalable en début de période en mairie, à la gendarmerie et auprès de l'ONCFS. Bilan du 1 ^{er} juin au 12 septembre 2015 au soir à transmettre à la FDCH via Internet.
au 28 février 2016	13 septembre 2015	31 janvier 2016	Sur toutes les communes du département: Les tireurs devront être titulaires du permis de chasser validé pour la campagne de chasse en cours et valable pour l'espèce sanglier. Chasse à l'affût et à l'approche les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés conformément au schéma départemental de gestion cynégétique. Dans les UG de plaine (annexe 1), le tir individuel de rencontre du sanglier est possible tous les jours sauf le mardi. Transmission obligatoire à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault d'un bilan à mission via Internet (au soir du 16 novembre 2015).
	1 ^{er} février 2016	28 février 2016	Battue uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés
	Conformément aux disp personnes, sous la dire de battue obligatoire dél	positions du schéma d ection du détenteur du slivré par la fédération c	Conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, la chasse en battue ne peut se pratiquer qu'à partir de 3 personnes, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, qui doit être en mesure de présenter à toute réquisition un carnet de battue obligatoire délivré par la fédération départementale des chasseurs.
	Par dérogation aux dispositions de l'article 4, à partir du 1ºr juin 2015	positions de l'article 115	La chasse dans les vignes est autorisée sous réserve du consentement de l'exploitant sur des populations de sangliers mettant en danger les récoltes.

ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE		CONDIT	CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES APPLICABLES
	Tir à balle obligatoire - Arc	ıtoire - Arc de chasse autorisé.	utorisé.
MOUFLON	Transmission obligatoire (mi-saison (au soir du 16 n la clôture de la chasse de	oligatoire (courrier ou s oir du 16 novembre 20 chasse de l'espèce.	Transmission obligatoire (courrier ou saisie Internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir à mi-saison (au soir du 16 novembre 2015) et des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.
1 ^{er} septembre 2015 au 29 février 2016	1 ^{er} septembre 2015	12 septembre 2015	Chasse à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée
	13 septembre 2015	29 février 2016	Chasse en battue, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée. Chasse en battue autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.
	Tir à balle obligatoire – Arc	itoire – Arc de chasse autorisé	lutorisé
	Transmission obligatoire (mi-saison (au soir du 16 n la clôture de la chasse de	oligatoire (courrier ou soir du 16 novembre 20 Ansse de l'espèce.	Transmission obligatoire (courrier ou saisie Internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir à mi-saison (au soir du 16 novembre 2015) et des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.
CHEVREUIL	1 ^{er} juin 2015	12 septembre 2015	Chasse du seul brocard, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
1 ^{er} juin 2015 au 29 février 2016	13 septembre 2015	29 février 2016	Chasse sans distinction de sexe, en battue*, à l'affût ou à l'approche. * A partir du 1 ^{er} février 2016, chasse en battue uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.
	Pour la saison 2016 - 2017, ouverture par anticipation le 1 ^{er} juir	n 2016 - 2017, oation le 1 ^{er} juin 2016	Dans les conditions spécifiques prévues du 1 ^{er} juin au 12 septembre 2015.

ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE		CONDI	CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES APPLICABLES
	Tir à balle obliga	Tir à balle obligatoire – Arc de chasse autorisé	autorisé
CERF	Transmission ot des photos des l'animal prélevé	oligatoire (courrier ou s animaux prélevés à n ou des dispositifs de r	Transmission obligatoire (courrier ou saisie Internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir et des photos des animaux prélevés à mi-saison (au soir du 16 novembre 2015) et des constats de tir ainsi que des photographies de l'animal prélevé ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.
29 février 2016	1 ^{er} septembre 2015	29 février 2016	Chasse en battue*, à l'affût ou à l'approche. * A partir du 1 ^{er} février 2016, chasse en battue uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.
	1 ^{er} juin 2015	12 septembre 2015	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil (brocard) ou le sanglier à partir du 1 ^{er} juin 2015 peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques pour le chevreuil et pour le sanglier.
	13 septembre 2015	31 janvier 2016	Tir à balle ou à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
RENARD 1 ^{er} juin 2015 au 28 février 2016	1 ^{er} février 2016	28 février 2016	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil, le cerf, le mouflon ou le sanglier peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus. Chasse autorisée seulement les mercredis, samedis et dimanches, en battue organisée comportant un minimum de 3 personnes conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, après déclaration préalable en début de période en mairie, à la gendarmerie et au service départemental de l'ONCFS. Pour les battues spécifiques au renard, tir uniquement à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	Pour la saison 2016 ouverture par anticipation l	n 2016 - 2017, pation le 1 ^{er} juin 2016	Dans les conditions spécifiques prévues du 1 ^{er} juin 2015 au 12 septembre 2015.
LIEVRE 13 septembre 2015 au 25 décembre 2015			
PERDRIX ROUGE 4 octobre 2015 au 22 novembre 2015			

CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES APPLICABLES		Tout le département.	Durant la période du 1 ^{er} février 2016 au 29 février 2016, la chasse de ces espèces n'est autorisée qu'au poste (affût construit de la main de l'homme) le fusil démonté ou sous étui à l'aller comme au retour, chien tenu en laisse pour se rendre au poste et utilisé uniquement pour le rapport, déplacement pendant lequel il sera accompagné par son maître.
CONDI		31 janvier 2016	29 février 2016
		13 septembre 2015	1 ^{er} février 2016
ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE	FAISAN 13 septembre 2015 au 31 janvier 2016	LAPIN 13 septembre 2015 au 31 janvier 2016 ou 29 février 2016	CORNEILLE NOIRE, PIE BAVARDE, ETOURNEAU SANSONNET 13 septembre 2015 au 29 février 2016

GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE

Caille des blés, alouette des champs, bécasse des bois, pigeon ramier, pigeon biset, pigeon colombin, tourterelle des bois, tourterelle turque, grive draine, grive mauvis, grive musicienne, merle noir, gibier d'eau et autres oiseaux de passage.

Conditions générales et spécifiques applicables (selon arrêtés ministériels)

ARRÊTÉ

ARTICLE 3:

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

- Les mardis non fériés, la chasse à tir est interdite sauf :
- celle du gibier soumis au plan de chasse (uniquement à l'approche ou à l'affût),
- celle du gibier d'eau et du gibier de passage (à l'exception de la bécasse des bois) pratiquée au poste (affût construit de la main de l'homme), le chien n'étant utilisé que pour le rapport.
- celle du sanglier et du renard du 1er juin au 14 août 2015.
- Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, la tenue du carnet de prélèvements délivré par la fédération départementale des chasseurs est obligatoire pour toutes les espèces de petit gibier et de migrateurs ainsi que pour les sangliers prélevés dans le cadre de tir individuel. Pour la saison cynégétique 2015-2016, le carnet de prélèvements prendra la forme d'une fiche « bilan des prélèvements » que recevra chaque chasseur au cours du mois de juin 2016. Cette fiche sera obligatoirement complétée et retournée à la fédération départementale des chasseurs avant le 30 juin 2016.
- ❖ Pour la bécasse, le prélèvement maximal suivant est autorisé pour le département de l'Hérault :
- 3 bécasses maximum par chasseur et par jour,
- 6 bécasses maximum par chasseur et par semaine.
- 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison.
- Le prélèvement devra être consigné dans le carnet de prélèvement national (CPB) prévu à cet effet, en cochant la date correspondante et en apposant le système de marquage sur une des pattes de l'oiseau préalablement à tout transport. Le CPB est à présenter à tous les agents chargés de la police de la chasse, mentionnés au 1er de l'article L. 428-20 du Code de l'environnement. Il devra être retourné, utilisé ou non, à la fédération départementale des chasseurs qui l'a délivré, à la fin de chaque saison de chasse et avant le 30 juin 2016.
- ❖ Pour les anatidés, un plan quantitatif de gestion est instauré pour le département de l'Hérault :
- 25 anatidés maximum par installation de chasse de nuit déclarée sur une période de 24 heures,
- sont comptabilisés les anatidés tirés à moins de 30 mètres de l'installation.
- le prélèvement sera consigné dans le carnet de hutte.
- ❖ La chasse de la bécasse, des grives et du merle noir est autorisée uniquement durant la demie-heure qui précède le lever du soleil jusqu'à la demie-heure qui suit le coucher du soleil (heure légale à Montpellier, chef-lieu de département).
- Sur l'ensemble des communes listées en annexe 2 :
- du 13 septembre 2015 au 1er octobre 2015, la chasse du gibier sédentaire hors espèces soumises à un plan de chasse ne sera ouverte que le mercredi, samedi et dimanche:
- à compter de son ouverture en octobre, la chasse de la perdrix rouge sera ouverte uniquement les dimanches.

ARTICLE 4:

La chasse dans les vignes n'est pas autorisée avant le 4 octobre 2015, sauf sur les populations de sangliers mettant en péril les récoltes, sous réserve du consentement de l'exploitant concerné.

ARTICLE 5:

La chasse en temps de neige est interdite, sauf :

- pour le gibier d'eau, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, marais non asséchés et dans la zone de chasse maritime, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- pour les espèces soumises au plan de chasse et pour le sanglier en battue uniquement selon les conditions spécifiques précisées à l'article 2.

ARTICLE 6:

La chasse à l'arc à l'approche ou à l'affût du chevreuil et du mouflon se pratique en chasse dirigée à distance sous l'autorité d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs pendant la période où la présence d'un quide est obligatoire, à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.

ARTICLE 7:

Pour la saison de chasse 2016-2017, la chasse à l'approche et à l'affût du chevreuil et du renard sera ouverte par anticipation le 1er juin 2016, dans les mêmes conditions spécifiques prévues du 1er juin 2015 au 12 septembre 2015 par l'article 2.

Pour la saison 2016-2017, la chasse en battue et le tir individuel à l'affût ou à l'approche du sanglier pourront être ouverts par anticipation le 1er juin 2016 sur les secteurs à risques identifiés en avril 2016 selon la méthodologie validée par la CDCFS.

ARTICLE 8:

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la publication.

ARTICLE 9:

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer et les agents énumérés aux articles L 428-20 à 23 du Code de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département par les soins du maire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont des copies seront adressées:

- aux sous-préfets de BEZIERS et LODEVE,
- au directeur interdépartemental des affaires maritimes,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie,
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au chef du service départemental de l'ONCFS,
- au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF,
- aux lieutenants de louveterie,
- au président de la fédération départementale des chasseurs.
- au président de l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 4 mai 2015 Le Préfet. Pierre de BOUSQUET

Annexe 1

Communes des unités de gestion de plaine dans lesquelles le tir individuel de rencontre du sanglier est possible tous les jours sauf le mardi.

UG Nº 7: Agde, Aumes, Bessan, Béziers, Boujan sur Libron, Bouziques, Capestang, Castelnau de Guers, Cazouls les Béziers, Cers, Colombiers, Florensac, Lespignan, Loupian, Maraussan, Marseillan, Maureihan, Mèze, Montady, Montagnac, Montblanc, Montels, Nissan lez Ensérune, Pinet, Poilhes, Pomerols, Portiragnes, Poussan, Puisserguier, Saint Pargoire, Saint Pons de Mauchiens, Saint Thibéry, Sauvian, Sérignan, Sète, Valras plage, Vendres, Vias, Villeneuve les Béziers, Villeveyrac.

UG Nº 8: Balaruc les Bains, Balaruc le vieux, Candillarques, Castelnau le Lez, Clapiers, Cournonsec, Counonterral, Le Crès, Fabrègues, Frontignan, Gigean, Grabels, Jacou, Juvignac, Lansargues, Lattes, Lavérune, Marsillargues, Mauguio, Mireval, Montbazin, Montpellier, Palavas les flots, Pérols, Pignan, Saint Aunès, Saint Jean de Védas, Saussan, Teyran, Vendargues, Vic le Gardiole, Villeneuve les Maguelonne, La Grande Motte.

UG N° 9: Abeilhan, Alignan du Vent, Bassan, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Magalas, Margon, Nézignan l'Evèque, Pailhès, Pouzolles, Puimission, Puissalicon, Servian, Thézan les Béziers, Tourbes, Valros.

UG Nº 16: Bélarga, Brignac, Campagnan, Canet, Cazouls d'Hérault, Ceyras, Paulhan, Plaissan, Le pouget, Puilacher, Saint André de Sangonis, Saint Félix de Lodez, Tressan, Usclas d'Hérault.

UG Nº 17: Baillarques, Beaulieu, Boisseron, Castries, Lunel, Lunel Viel, Mudaison, Restinclières, Saint Brès, Saint Christol, Saint Drézéry, Saint Géniès des Mourques, Saint Hilaire de Beauvoir, Saint Jean de Cornies, Saint Just, Saint Nazaire de Pézan, Saint Sériès, Saturarques, Saussines, Sussarques, Valerques, Vérarques, Villetelle.

Annexe 2

Liste des communes sur lesquelles la chasse du gibier sédentaire (hormis espèces soumises à un plan de chasse) n'est ouverte que le mercredi, samedi et dimanche du 13 septembre au 1er octobre 2015. Et la chasse de la perdrix rouge n'est ouverte que le dimanche.

Communes du GIEC du Caroux-Espinouse : Cambon et Salvergues, Castanet le Haut, Colombières sur Orb, Combes, Mons la Trivalle, Le Poujol sur Orb, Rosis, Saint Etienne d'estréchoux, Saint Géniès de Varensal, Saint Gervais sur Mare, Saint Julien, Saint Martin de l'Arçon, Saint Vincent d'Olargues, Taussac la Billière.



Votre validation par courrier ou par internet

Tous les chasseurs qui ont validé leur permis la saison dernière dans le département ont reçu, ou vont recevoir, une proposition de validation pour la prochaine campagne de chasse 2015-2016.

En retournant à l'aide de l'enveloppe T cette proposition dûment complétée, avec les options choisies et le règlement correspondant par chèque ou mandat cash, vous recevrez par courrier votre titre de validation, votre Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB) et, nouveauté, votre fiche bilan qui désormais remplace le CPU. Autre solution, la validation en ligne sur le site www.permisdechasser34.fr avec paiement sécurisé par carte bancaire. Là aussi, vous recevrez votre titre de validation, CPB et fiche bilan par retour de courrier.

Un conseil : n'attendez pas la veille de l'ouverture pour valider votre permis, car votre démarche (par courrier ou par internet) sans retour effectif de votre titre de validation ne vous autorise pas à chasser.

Première validation

La première validation du permis permet de pratiquer la chasse sur tout le territoire national. La cotisation unique pour la prochaine saison 2015-2016 a été fixée à 30 euros. Auquel il faut ajouter symboliquement 1 euro pour le timbre national grand gibier (TNGG) permettant au nouveau chasseur de pratiquer la chasse du grand gibier sur tout le territoire national et dispensant de tout autre timbre grand gibier ou espèce départemental. Ainsi, avec les redevances d'état, la validation annuelle "nouveau chasseur" est de 61,68 euros avec le TNGG (hors frais de dossier et abonnement).

N.B.: pour une validation nationale, un prix unique a été établi, quel que soit le département de validation.

La e-validation mode d'emploi

Vous pouvez l'effectuer à tout moment sur le site sécurisé de la fédération www.permisdechasser34.fr et l'imprimer depuis votre domicile sur papier blanc au format A4.

Ne sont pas concernés:

- ▶ les mineurs, les personnes sous tutelle ;
- ▶ les nouveaux chasseurs ;
- les compléments ou extensions de validation.

Le paiement s'effectue par carte bancaire. En cas d'incident technique survenant lors du traitement de votre commande, l'édition de votre "e-validation" sera bloquée et vous devrez appeler la fédération. En cas d'incident de votre titre à l'impression, (bourrage papier, cartouche d'encre défaillante...) il n'y aura pas de duplicata, mais

le simple rappel du PDF de l'édition initiale que vous pourrez relancer en reprenant le mail de l'envoi initial (fonctionnement identique à celui des billets SNCF ou des cartes de pêche).

Timbre vote

Avec la e-validation, le visuel du timbre vote est identique à celui du titre papier, vous devrez le découper et le remettre à votre responsable d'association, si vous souhaitez qu'il vous représente à l'assemblée générale de la Fédération.

N.B.: pour une validation à domicile, aucune annulation de paiement par carte bancaire n'est acceptée. En cas d'erreur, aucun remboursement ne pourra être possible.

OBLIGATOIRE: L'ASSURANCE "RESPONSABILITÉ CIVILE CHASSE"

Vous avez bien évidemment le libre choix de votre compagnie d'assurance. Cependant, si vous ne voulez pas multiplier les démarches, vous pouvez vous assurer en option en validant votre permis (AXA 19,50 euros).

VALIDITÉ TERRITORIALE DU PERMIS DÉPARTEMENTAL

La Validation de votre permis départemental dans l'Hérault vous autorise à chasser (moyennant carte annuelle de chasse) dans les commune limitrophes suivante :

Département du Gard : Aigues-Mortes, Aimargues, Aspères, Aubais, Blandas, Brouzet, Campestre et Luc, Carnas, Corconne, Gallargues le Montueux, Junas, La Cadière et Cambo, Le Grau du Roi, Montdardier, Pompignan, Rogues, Sommières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Julien de la Nef, Saint Laurent d'Aigouze, Saint Laurent le Minier, Sumène, Vissec.

Département de l'Aude: Argeliers, Argens-Minervois, Azille, Bize-Minervois, Caunes-Minervois, Citou, Coursan, Cuxacd'Aude, Fleury, Homps, Les Pinassières, Mailhac, Ouveillan, Paraza, Pepieux, Peyrac-Minervois, Pouzols-Minervois, Rieux-Minervois, Roubia, Salles-d'Aude, Tourouzelle, Trausse.

Département de l'Aveyron: Arnac sur Dourdou, Cornus, La Couvertoirade, Le Clapier, Mélagues, Montagnol, Montpaon, Tauriac de Camarès.

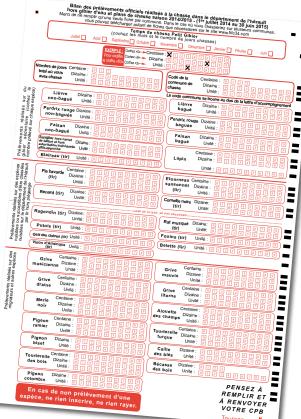
Département du Tarn : Angles, La Bastide-Rouairoux, Lacabarède, Lacaune, Lamontélarié, Murat sur Vèbre, Nages.

GUICHET UNIQUE

Nouveau: la "Fiche Bilan" en remplacement du CPU

Plus facile à remplir que le Carnet de Prélèvement Universel (CPU), voici en remplacement la "Fiche Bilan" que vous avez recue avec le devis de validation de votre permis pour la prochaine saison de chasse. Explications...





La connaissance des prélèvements est un élément indispensable à l'activité "chasse" dans notre département. Face à nos détracteurs, ces données vont nous permettre de défendre notre passion et de proposer des mesures de gestion efficaces pour garantir la pérennité des espèces.

A retourner avec votre demande de validation

Cette "Fiche Bilan" va permettre à la Fédération d'optimiser la récolte et l'analyse par lecture optique des données de prélèvements. Elle vient en complément du CPU de la dernière saison de chasse.

Elle doit être dûment remplie et obligatoirement retournée avec votre demande de validation de la prochaine saison de chasse 2015-2016.

Ne doivent pas être comptabilisés sur la fiche bilan :

- Les sangliers prélevés en battue où sous autorisation individuelle – affût - approche;
- ▶ Le grand gibier soumis au plan de chasse ;
- Le gibier d'eau prélevé en chasse de nuit.

UNE FICHE BILAN PAR COMMUNE DE CHASSE

Chaque "Fiche Bilan" est rattachée à une commune. Et chaque commune du département est codifiée. Avec votre devis de validation, vous avez reçu un tableau des codes-communes.

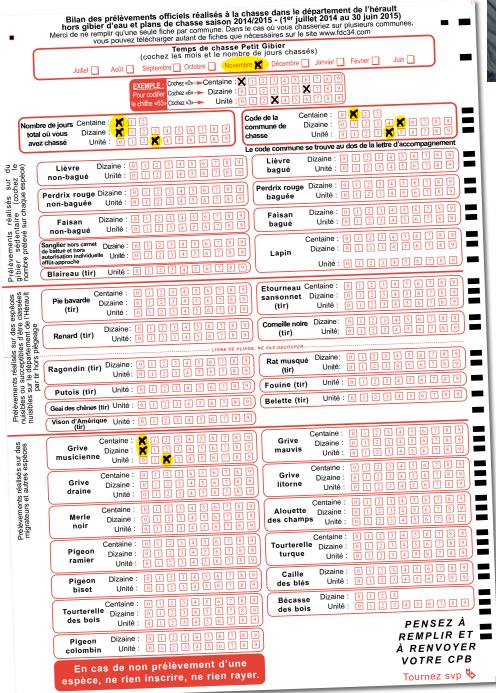
Si vous chassez sur plusieurs communes, il vous faut donc remplir et retourner autant de "Fiches Bilan" que de communes sur lesquelles vous chassez.

Vous pouvez télécharger via le site de la fédération www.fdc34.com autant d'exemplaires de "Fiches bilan" que de communes chassées et les retourner à la fédération.

GUICHET UNIQUE

Comment je remplis ma fiche bilan?

Exemple : lors de la Saison 2014-2015, j'ai chassé sur la commune de Mauguio, uniquement au mois de novembre 2014 ; et j'ai effectué 3 sorties de chasse me permettant de prélever 2 grives musiciennes.





Dans la case "Temps de chasse petit gibier" je coche:

La case "Novembre"

Dans la case "Nombre de jours total où vous avez chassé" ie coche:

- o sur la ligne des centaines
- o sur la ligne des dizaines
- > 3 sur la ligne des unités

Dans la case "Code de la commune de chasse" je coche, 154 qui correspond à la commune de Mauguio soit:

- ▶ 1 sur la ligne des centaines,
- > 5 sur la ligne des dizaines,
- 4 sur la ligne des unités

Dans la case "Grive Musicienne" je coche:

- o dans sur la ligne des centaines
- o sur la ligne des dizaines
- 2 sur la ligne des unités

Après avoir coché les cases correspondantes, je plie ma fiche bilan et je la joins dans l'enveloppe T avec ma demande de validation du permis de chasser. La Fédération l'exploitera à travers un lecteur optique qui comptabilisera toutes les données de la dernière saison de chasse dans le département.



DEC4THLON
19.95€
15.00 €

PANTALON STEPPE 300 8 COULEURS DIFFÉRENTES



CHAUSSURE LODDEN AIGLE DU 39 AU 46



ARMOIRE FORTE HARTMANN
10 ARMES



COLLIER DE DRESSAGE CANICOM 250 LE



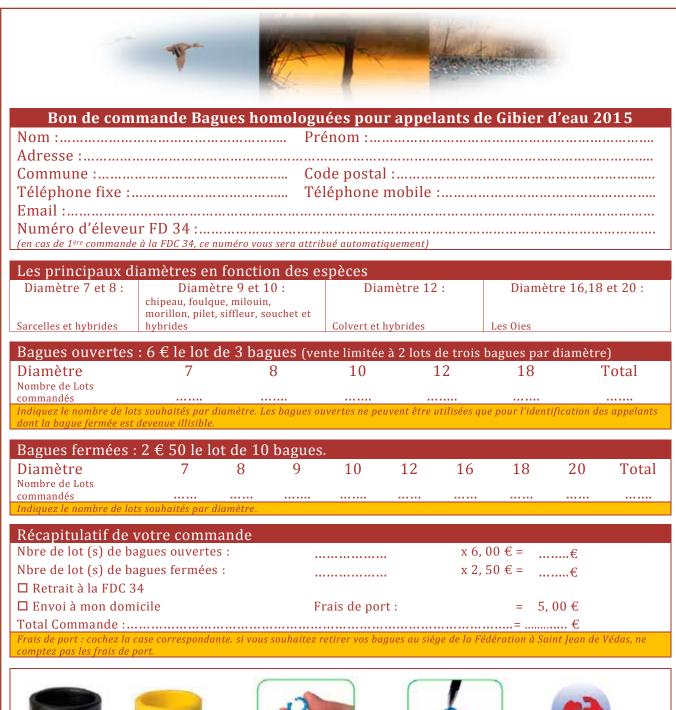
PACK PIGEON TUNET PLOMB 6 36G X100



CARTOUCHE SLUG 28G BOÎTE X 10 CALIBRE 12

DECATHLON ODYSSEUM AVENUE GEORGES MÉLIÈS 34 000 MONTPELLIER 04 99 53 24 24

Commander vos bagues pour appelants













Bon de commande à retourner accompagné de votre règlement à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, P.A. « la Peyrière », 11 rue Robert Schuman,

34 433 SAINT - JEAN - DE - VEDAS CEDEX. Tél : 04 67 42 41 55. Email : contact@fdc34.com.

Toute commande erronée ou incomplète ne sera pas honorée.

Commandez vos bagues dès aujourd'hui (délais de trois semaines). Les commandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Conformément à l'application de l'arrêté du 29 décembre 2010, les informations collectées dans le cadre de ce bon de commande sont utilisées pour la constitution d'un registre auquel l'administration a accès

La recherche au sang du grand gibier blessé

Une journée d'information et de formation réunissant 23 participants a eu lieu dernièrement à l'école de chasse du Soulié. Tous les aspects de la recherche au sang du grand gibier blessé ont été abordés : comportement de l'animal au moment du tir, indices de blessures, choix dressage d'un chien de sang... ainsi que la législation concernant cette activité. Des ateliers de recherche d'indices de blessures et des démonstrations sur pistes artificielles sont venus compléter cette journée. De quoi susciter des vocations de futurs conducteurs de l'UNUCR.



Elevage de Gibier, depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene) Faisan de Colchide 5 Hectares de grandes volières

Les Violettes 34800 Lieuran Cabrières

Téléphone: 04 67 88 13 65 Portable: 06 14 76 60 18 Messagerie: elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande



Lapins purs sauvages de reprise Espagne Bernard Martin E-mail: bernardmartin30@gmail.com Tél: 06.22.59.12.47 'N°opérateur : 30 2003 01 Certificat de capacité A et B N°F72-117-40-115 N'agrément DOAF 30241



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées, Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme) Ventes, montages, réglages optiques toutes marques

Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné. Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.

Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches: RIO, Mary Arm, Tunet, Clever ... notamment, - Balles: toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

> Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 - Mobile armurier : 06 03 45 65 27 Mail: standpoussan@orange.fr

Agrifaune : les chasseurs partenaires du monde agricole

Avec ce programme, la fédération a pour objectif de concilier agriculture et faune sauvage.





Le programme Agrifaune est fondé sur la volonté d'identifier, d'évaluer et de développer des savoir-faire et des actions favorables à la biodiversité en général et à la faune sauvage en particulier.

Fort d'un réseau national de 200 techniciens et ingénieurs, auxquels s'ajoutent plus de 300 agriculteurs, Agrifaune cherche à mutualiser les connaissances et à développer des savoir-faire en faveur de la petite faune sauvage, tout en tenant compte des réalités économiques et agronomiques des exploitations.

Avec le soutien technique et financier de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Fédérations de Chasseurs et les Chambres d'Agriculture déclinent ce programme national en actions locales. C'est le cas en Languedoc-Roussillon où la

Direction Régionale de l'ONCFS et la Fédération Régionale des Chasseurs ont signé, dès 2008, une convention de partenariat en vu de développer une synergie entre chasse et agriculture, dans le but de favoriser le développement du petit gibier sur le territoire agricole. Ces deux structures régionales coordonnent, fédèrent et co-gèrent les projets départementaux Agrifaune en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs et les Chambres d'Agriculture.

Deux exemples à Puimisson et à Cabrerolles

Dans l'Hérault, les partenaires Agrifaune ont participé dès 2012 à un projet pilote d'actions favorables à la biodiversité sur la commune de Puimisson. En premier lieu, une réunion d'information à destination des agriculteurs et des chasseurs a permis de présenter les actions qui pouvaient être mises en œuvre et l'appui technique et financier que chacun pouvait attendre du réseau Agrifaune.

Les propositions ciblaient particulièrement les espaces non productifs associés à la vigne, savamment appelés "Infrastructures Agro-Ecologiques" (IAE). Ce sont les haies, les bandes enherbées, les fossés, les arbres isolés mais aussi les mares, les friches, ou encore les enclaves de garrigue entre les parcelles cultivées. Ces éléments du paysage sont indispensables pour permettre à des espèces "sauvages" de fréquenter le vignoble.

Sur ce terroir viticole du Biterrois, au sol argilo-calcaire, un agriculteur, propriétaire du Domaine Coutelou, a souhaité qu'un diagnostic de la biodiversité soit réalisé par les partenaires Agrifaune. A la suite de cet

ENVIRONNEMENT

état des lieux, un projet à été élaboré pour aménager l'exploitation. Ce sont plus de 1000 mètres de haies et une culture faunistique et mellifère qui seront implantés parmi les parcelles de vignes ou d'oliviers grâce à la volonté de l'agriculteur.

A Cabrerolles, dans les sols schisteux, pentus et peu profonds du Faugérois, après un diagnostic de biodiversité, ce sont près de 4 kilomètres de haies qui ont été implantés en bordure des parcelles de vignes sur le Domaine Léon Barral. Une culture faunistique et mellifère à base de fétuque élevée, sarrasin, lotier comiculé, bleuet, vipérine et

nielle des blés a complété sur l'exploitation les aménagements en faveur de la biodiversité.

Les exigences d'Agrifaune

Plusieurs conditions sont demandées aux participants pour assurer le bon déroulement et l'intérêt de ces expérimentations :

- ▶ tester au moins un binôme de mélanges par site pour permettre une étude comparative dans des conditions similaires:
- ▶ avoir la maîtrise foncière des parcelles pour au moins trois ans, pour permettre à ces cultures pé-

rennes d'exprimer leur potentiel et leurs intérêts pour le faune ;

réaliser un travail de sol et un entretien modéré, en laissant par exemple des bandes de végétation naturelle non travaillées en bord et centre de parcelles.

La répartition des mélanges, l'époque de semis et le choix des parcelles à implanter sont définis site par site de manière à s'adapter aux souhaits des participants tout en s'assurant que chaque mélange sera implanté à la fois sur un sol basique et acide et au printemps ou à l'automne.

Communes concernées par l'expérimentation des cultures à but faunistique Département de l'Hérault Site d'expérimentation Saint-Bauzille-de-Montm Montaud Villeveyrac Commune du GIC des Capitelles : Lezignan-la-Cèbe Alignan-du-vent Cabrières Margon Neffies Caux Pouzolles Fontes Roujan Outre Puimisson et Cabrerolles, le réseau Agrifaune se développe dans différents secteurs

la main, herse, griffe, rotovator, rouleau...). Enfin, pour faciliter le suivi des essais, le mode de travail du sol et de semis de chaque parcelle expérimentale seront spécifiés sur une fiche informative,

Pour ce qui est du type de travail du sol et du mode de semis. la stra-

tégie est décidée au cas

par cas en fonction des

possibilités, des habitudes de travail et du

matériel dont dispose les participants (semoir en ligne, épandeur, à

puis enregistrés sous

format informatique.



du département.



LES HAIES UTILES AU VIGNOBLE

L'intérêt des haies dans les vignobles est aujourd'hui reconnu :

- maintien de la diversité biologique qui constitue un facteur de stabilité de l'agroécosystème, le rendant moins sensible aux perturbations et réduisant la pression et les impacts parasitaires;
- modération des effets du climat en ralentissant l'écoulement de l'air, en réduisant les écarts de température, en limitant l'érosion éolienne et les dégâts mécaniques du vent ;
- ▶ limitation du transfert des polluants vers les cours d'eau et les fossés ;
- action en faveur de l'infiltration de l'eau et protection des sols contre l'érosion;
- production de bois de chauffage, de bois raméal fragmenté, de petits fruits;
- diversification du paysage.

Un dépliant réalisé par la Chambre d'agriculture de Vaucluse, avec la participation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de la Fédération régionale des chasseurs de Languedoc-Roussillon donne aux viticulteurs les clés pour réussir l'implantation de haies composites dans les vignobles et favoriser ainsi la diversité biologique de leurs exploitations.

Les haies sont utiles à mes vign et à la biodiversité : l'exemple du Vaucluse Concilier agronomie, économie. environnement. faune sauvage.

Où implanter les haies ? Quel type de haies choisir ? Quelles essences sélectionner ? Comment les planter et à quel prix ? Les viticulteurs trouveront dans ce dépliant des réponses à ces questions.



Le gibier s'invite à votre table

Ce concours culinaire organisé par l'ADCGG34 et l'INFA (Institut National de Formation et d'Application) s'est tenu fin mars et a réuni environ 45 participants. De nombreuses personnalités étaient présentes.

Les invités ont pu goûter 5 entrées et 5 plats mitonnés par 15 élèves cuisiniers, répartis en 5 équipes de 3. Chaque équipe avait choisi le type de gibier à cuisiner (cerf, chevreuil, sanglier). Les participants ont noté chaque entrée et plat sur leur présentation, leur originalité et leur créativité, leur saveur et leur arôme, leur qualité de cuisson et la mise en valeur de la venaison.

En cuisine, des chefs avaient noté la préparation, le travail et la présentation des plats.

Sur ces bases-là, un classement a été établi. Un livre "La cuisine du gibier-Mes recettes de chefs" de Patrick Beauchet a été remis par l'ADCGG34 à chaque participant. D'autres ouvrages ainsi qu'un couteau de

cuisine de qualité ont été remis en récompense aux six gagnants et en remerciement au chef Pierre Grenier.

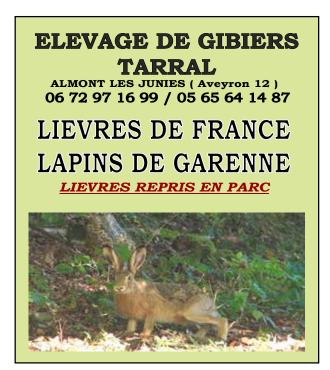


Pour la réussite de cette opération, l'ADCGG34 avait obtenu de Ferdinand Jaoul Conseiller Régional, une

subvention et l'engagement de la marque régionale ombrelle "Sud de France" qui avait fourni la venaison.

En organisant ce premier concours culinaire, qui en appellera certainement d'autres, l'ADCGG34 a incontestablement valorisé la chasse... en passant à table!





Les rencontres Saint Hubert 2015

Elles se dérouleront le samedi 31 octobre 2015 sur le territoire de la commune de Villeveyrac.

Comme chaque année, les rencontres Saint Hubert seront organisées pour réunir les chasseurs de petit gibier du département lors d'un concours de chiens d'arrêt ou springer. Après Puisserguier l'année dernière, c'est la commune de Villeveyrac qui les accueillera cette année le dernier jour du mois d'octobre.

Le jour de l'épreuve, il s'agira pour chaque concurrent d'effectuer avec son chien un parcours d'une durée de 20 minutes au cours duquel il pourra tirer deux pièces de gibier.

Le couple chasseur/chien sera noté par des juges sur l'ensemble des critères que comporte le règlement des rencontres Saint Hubert dont tous les détails figurent sur le site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs (www.chasseurdefrance.com).



A la clé, pour les meilleurs de chaque catégorie (chasseur, trialisant, chasseresse, junior...) une qualification pour la finale régionale et peut-être le championnat de France qui, traditionnellement, se déroule chaque année à Rambouillet. A noter que les chasseurs à l'arc peuvent également participer à ce concours.



Bulletin d'engagement aux rencontres Saint-Hubert 2015 Le samedi 31 octobre 2015 à VILLEVEYRAC

Nom du chasseur :					
Téléphone :					
Mail :					
Nom du chien :					
Race :	Sexe :				
N° LOF :					
CATÉGORIES (cocher la case correspondante)					
Chasseur Chien d'arrêt 🗆 Chasseur Spaniel 🗖 Trialisant Chien d'arrêt 🗖					
Chasseresse Chien d'arrêt 🗖	Chasseresse Spaniel	Trialisant Spaniel 🗖			
Junior Chien d'arrêt 🗖	Junior Spaniel 🗖	Chasseur à l'arc 🗖			

Cette feuille est à renvoyer accompagnée du montant de l'engagement (30,00 € par chèque) et à adresser à l'ordre du délégué départemental (Monsieur AUSSEL) avant le 26 octobre 2015.

Monsieur Bernard AUSSEL - 758 enclos des lavandes - 34280 CARNON

Port: 06 95 02 51 43 - Mail: sainthubert34@gmail.com

- Possibilité d'engagement de deux chiens maximum par concours (2e chien à 20 €)
- ▶ Repas à 20€

Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter la FDC34 au 04 67 15 64 44



Savez-vous que la plus grande Armurerie d'Europe est à côté de chez vous ?

- A moins de 1h30 de Montpellier
- Une Armurerie de 1000m2 et un site internet www.mevson.fr
- Stock: 5000 armes 2 millions de cartouches des milliers de vêtements et accessoires
- SAV et réglages des armes (tunnel de tir 50m sur place)
- Reprise de votre ancienne arme Paiement en 4 fois sans frais

Promo fusils semi-auto:

RENELLI Premium

Calibre 12/76 Magnum, canon de 66cm ou 71cm chokes interchangeables, mécanisme à inertie. Offre non cumulable avec pack promo Existe en version synthétique au même prix

Beretta AL391 Camo « polyvalent »

Calibre 12/76, canon de 66cm ou 76cm chokes interchangeables
+ 1 rallonge de 10cm pour passer en 76cm ou 86cm!! + pack promo fusils* 1799£ 999£

Beretta A400 Xplor light ou Unico

Chokes interchangeables + Pack promo fusils* 19616 15496

Version kick off : 2966€ 1649€

Promo fusils superposés :

Verney Carron Polynox « luxe »

Calibre 12/76, Chokes interchangeables, gravure dorée + Pack promo fusils*
Version bécassier rayé au même prix 1420€ 1249€

Beretta Silver Pigeon 1

Calibre 12/76, chokes interchangeables + Pack promo fusils* 21216 16996

Beretta Ultralight RS

Calibre 12/70, canons de 62cm, 66cm ou 71cm chokes interchangeables ou 62cm bécassier rayé, éjecteurs, mono ou double détente, poids 2,8kg. Garantie 3 ans + pack promo fusils* 2,456-2079€



*Pack promo fusil, Offert:

1 paire de jumelle + 1 fourreau + 1 bretelle + 1 couteau (valeur 205€)

Promo Carabines semi-auto

Merkel SR1 Basic

300 WM - 30-06 - 7x64 - 9,3x62 + Pack promo carabines** **1350£** 1049€

Benelli Argo Endurance

Semi-automatique 3 coups, Calibre 300WM ou 7x64, canon de 51cm sans organes de visée, garantie 3 ans. + Pack promo carabines**12996*1099

Browning Long trac composite HC

« Armement séparé », Canon fluté 300WM - 30-06 - 9,3x62 + Pack promo carabines**

1er prix

Manuchasse Venator Synthétique

Calibre 12/76, chokes interchangeables. Garantie 3 ans. 4496 3296

Manuchasse K226

Calibre 12/76, chokes interchangeables Garantie 3 ans. 6296 4496



Spécial balles, 12/76, canons de 47cm, livré avec un point rouge RD30. Garantie 3 ans. 6796 4996



* *Pack promo carabine, <mark>offert</mark> :

1 point rouge RD30 monté réglé + 1 mallette

+ 1 pochette à balles + 10 balles + 1 gilet fluo (valeur 233€)

La Région et les chasseurs, au cœur de la biodiversité



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.



